Société Française d'Economie Rurale 19 avenue du Maine - Tél : 01 45 49 88 40
75732 PARIS cedex 15 - Fax : 01 45 49 88 40 E-mail : sfer@engref.fr

Les institutions du développement durable des agricultures du Sud

Journées de Montpellier : 7-8-9 novembre 2005

L'enchâssement social des pratiques contractuelles agraires : le cas de Mayotte

Perrine Burnod (CIRAD & UMR MOISA) & Jean-Philippe Colin (IRD & UMR MOISA)

Résumé. *Mayotte, petite île de l'Océan Indien, connaît une phase de transition institutionnelle et économique importante, liée à son choix de rester française lors du référendum d'indépendance des Comores. Une mise aux normes rapide vers les standards métropolitains a engendré de profondes mutations, tant au niveau local en augmentant le niveau de vie des ménages et leur accès au salariat, qu'au niveau régional en engendrant une migration massive en provenance des Comores. Bien que de nouvelles opportunités s'offrent à la population mahoraise, l'activité agricole se maintient et sa place est redéfinie au sein des systèmes d'activités des ménages. La persistance et l'évolution de l'activité agricole s'expliquer en partie par l'implication de la population migrante dans ce secteur. Parmi les 50 000 clandestins présents sur le territoire, un grand nombre d'entre eux assure une part importante du travail agricole ou accède à la terre par l'intermédiaire de divers contrats informels et illégaux. A travers l'exemple de Mayotte, notre contribution se propose d'étudier les modalités d'intégration des migrants au marché des contrats agraires, en prenant en compte la dimension sociale du fonctionnement de ce marché. L'article montre ainsi l'importance des réseaux sociaux tissés entre clandestins et/ou mahorais comme vecteurs d'intégration au marché des contrats, et de façon plus large, à la société locale. L'analyse empirique de la situation mahoraise témoigne ainsi de l'enchâssement social des pratiques contractuelles.*

Mots clés : contrats agraires, réseaux, relation bilatérale, coûts de transaction, trajectoire contractuelle, clandestins

Key words : agrarian contracts, networks, bilateral relationship, transaction costs, contractual trajectory, illegal migrants.

1. Introduction

Le rôle des institutions est reconnu dans le champ de la Nouvelle Economie Institutionnelle (NEI), mais la question de leur interaction effective avec les pratiques contractuelles mérite de plus amples investigations (Ménard, 2001). Cet article propose une contribution à ce champ de recherche à travers une exploration, à partir du cas du secteur rural de Mayotte[1], des rapports entre le processus contractuel et l'inscription des contractants dans des relations interpersonnelles. La dimension sociale des pratiques contractuelles révèle en effet le jeu d'institutions relevant de ce que la NEI qualifie d'environnement institutionnel informel. L'analyse se focalise sur les modalités d'intégration de migrants clandestins au "marché"[2] des contrats agraires. Cette focalisation s'explique par le caractère structurant, dans ce "marché", de la présence massive d'immigrés en situation illégale sur le territoire. Elle facilite également l'analyse : dans le cas de migrants cherchant à s'insérer socialement et économiquement dans un pays d'accueil, le caractère contraignant ou au contraire le rôle bénéfique des relations inter-individuelles ou des réseaux peuvent être aisément mis en évidence (Portes et Sensenbrenner, 1993).

Deux niveaux d'analyse peuvent être distingués dans l'étude des rapports entre les relations interpersonnelles et les pratiques contractuelles : celui de la relation bilatérale et celui des relations multilatérales.

a) Dans la littérature économique générale sur les contrats, la dimension personnalisée de la relation bilatérale entre les contractants est appréhendée à travers la notion de confiance. Cette notion, sujet de controverse au sein de la NEI[3], est reconnue comme recevable à partir du moment où elle est définie comme une conjecture, et non plus comme un calcul. La confiance est alors entendue comme la croyance que le comportement de l'autre est dicté par la poursuite d'un intérêt commun de long terme et non par la volonté de maximiser l'intérêt personnel à court terme. Envisagée comme l'un des paramètres de l'arrangement établi entre les deux parties et non comme le seul facteur explicitant la coopération, la confiance allège les dispositifs de gouvernance en limitant le recours à des mécanismes de supervisions, d'incitation ou de répression (Brousseau, 2000). La notion de confiance est ainsi utilisée dans la seule perspective de la réduction des coûts induits par l'opportunisme des acteurs. Dans la littérature économique portant plus spécifiquement sur les contrats agraires, la dimension personnalisée de la relation entre contractants est appréhendée selon des critères socio-économiques simples, souvent de façon dichotomique : la relation est impersonnelle ou personnalisée (les contractants appartiennent à la même famille ou à la même communauté villageoise, ethnique ou religieuse); elle se limite à l'échange d'un facteur ou de plusieurs facteurs (contrats-liés). Ici encore, les liens de proximité sociale ou les contrats-liés sont le plus souvent envisagés sous la seule facette des avantages qu'ils apportent en terme de diminution des risques de comportements opportunistes ou des coûts de transaction potentiels sur plusieurs marchés (Bardhan, 1980; Otsuka *et al.,* 1992; Sadoulet *et al.*, 1997 ; Allan et Lueck, 2002).

b) Dans la littérature économique générale sur les contrats, et plus spécifique sur les contrats agraires, les relations multilatérales influant sur le processus contractuel sont étudiées principalement pour leur fonction d'*enforcement*. Brièvement décrites et capturées sous le terme de communauté agraire, de groupe ou de réseau, ces relations sont mises en valeur quasi-exclusivement dans des situations où l'environnement institutionnel légal n'est pas en mesure d'assurer l'*enforcement* des contrats. Palliant l'absence de dispositifs formels, les relations

[1] Mayotte est une île française de l'Océan Indien, d'une superficie de 360 km² et d'une population d'environ 160 000 personnes.

[2] Le terme de marché est utilisé ici par commodité, même si son emploi dans le cas des pratiques contractuelles à Mayotte pourrait être contesté. Nous n'entrerons pas ici dans ce débat et utiliserons simplement ce terme entre guillemets.

[3] Comme le rappelle Brousseau (2000), certains économistes argumentent qu'il n'est pas utile de mobiliser le concept de confiance si cette dernière est réduite au résultat d'un calcul rationnel consistant à prévoir parfaitement le comportement de l'autre.

multilatérales limitent alors l'opportunisme des acteurs, selon différentes modalités. Si les relations entre l'ensemble des contractants sont personnalisées ou répétées, le jeu de la réputation[1] garantit le respect des engagements contractuels (North, 1990; Greif, 1993; Platteau 1994a, 1994b; Clay, 1997). Si les relations sont impersonnelles, l'instauration d'une institution intra- ou inter-communautaire telle que le système de la "loi des marchands[2]" ou un "juge local", permet la réduction des comportements opportunistes et la sanction des acteurs déviants (Milgrom *et al.*, 1990; North, 1990; Greif, 1993 & 2002; Platteau, 2000). Dans la littérature traitant plus spécifiquement des contrats agraires, la fonction d'*enforcement* de l'environnement informel est envisagée à travers les effets de réputation au sein des petites communautés rurales (Ostuka *et al.*, 1992). Les effets des relations multilatérales sur le processus contractuel autres que ceux liés à une fonction d'*enforcement* sont moins explorés par la littérature économique sur les contrats que par les travaux récents en sociologie économique, avec l'intérêt croissant porté aux réseaux et au capital social dans l'analyse des marchés (marché du travail en particulier) [3] (Coleman, 1988; Portes, 1998; Granovetter, 2000). Les relations interpersonnelles environnant les contractants sont alors reconnues comme susceptibles d'influer sur le coût d'entrée sur un marché (ou l'élargissement de ce marché), le coût d'information pour la recherche et la sélection d'un contractant, la qualité de l'information, le coût d'accès à des services (crédit, intrants), le risque, le pouvoir de négociation entre les acteurs, ou encore les capacités d'anticipation et de gestion des conflits (Portes, 1998; Fafchamps, 2001).

Dans la situation mahoraise, les pratiques contractuelles agraires s'établissent dans l'illégalité et lient des acteurs *a priori* étrangers, les uns originaires de Mayotte et les autres des Comores. Dans ces conditions, les nouveaux migrants souhaitant s'employer dans le secteur agricole ou cultiver une parcelle font face à différentes contraintes : ils doivent non seulement assurer leur survie à court terme, mais également connaître les modalités de coordination, les employeurs potentiels, les parcelles disponibles, avoir les connaissances techniques et les intrants nécessaires ou encore veiller à ce que les engagements contractuels soient respectés. L'objectif de ce texte est de comprendre comment l'immigré clandestin parvient à surmonter ces contraintes et en particulier de qualifier (au-delà de la dichotomie "relation personnelle / impersonnelle") et d'explorer le rôle joué à cet égard par les réseaux et la relation bilatérale.

Cette étude s'inscrit dans une approche compréhensive au sens wébérien du terme, l'objectif étant de comprendre les pratiques d'acteurs en prenant en compte la perception que ces derniers ont de leur situation et des options qui leur sont offertes (Colin, 2003). Tant cette perspective compréhensive que le sujet même de la recherche (des pratiques contractuelles impliquant des immigrants illégaux ou des Mahorais ne respectant pas le code du travail et employant des clandestins) donnent un relief particulier au rapport au terrain. La réalisation d'enquêtes formelles sur un échantillon large était exclue; la collecte de données fiables ne pouvait venir que d'une approche par études de cas s'appuyant sur le développement de relations de confiance avec les acteurs, à travers une interaction prolongée et une observation participante, dans la tradition anthropologique (Olivier de Sardan, 1995). La production des données a ainsi été réalisée au cours de séjours prolongés de P. Burnod dans deux villages (14 mois au total), avec un apprentissage de la langue locale et le partage de la vie quotidienne. Des entretiens répétés ont été ainsi réalisés auprès de 103 Mahorais et Comoriens clandestins et auprès de 51 représentants de différentes organisations et personnes ressources (gardes-champêtres, gendarmes, préfet, cadi, maire, etc.).

---

[1] Au sein d'un groupe, l'établissement d'une relation est conditionné par les conduites passées des contractants potentiels et un système de transmission de l'information permet d'identifier les tricheurs et de déclencher une sanction.

[2] En référence aux codes de "bons comportements" développé au Moyen-Âge au sein des communautés marchandes de juifs maghrébins impliquées dans des transactions commerciales internationales. Cet ensemble de normes sociales de comportement, spécifiant comment un agent doit agir pour être considéré comme honnête, constitue la règle de fonctionnement du groupe, toute déviation à cette "loi des marchands" engendrant l'activation d'une sanction multilatérale : l'exclusion du groupe.

[3] A notre connaissance, ce type d'analyse n'a jamais été appliqué au cas des marchés des contrats agraires.

La suite de ce texte est structurée de la façon suivante. La section 2 présente l'arène contractuelle à Mayotte et les problèmes de coordination qui se posent aux acteurs. La section 3 aborde le rôle joué par les réseaux dans la réduction des coûts de transaction stratégiques et non stratégiques liés aux pratiques contractuelles. La section suivante se focalise sur la relation bilatérale; elle montre que ce rapport ne se réduit pas à un simple échange contractuel mais est fréquemment enchâssé dans une relation multiplexe. La dernière section du texte montre que les modalités d'inscription des clandestins dans les relations bilatérales et multilatérales influent sur leur trajectoire contractuelle, avec une évolution d'un engagement dans des contrats peu valorisés par les acteurs, vers des contrats jugés plus intéressants.

2. Les problèmes de coordination au sein de l'arène contractuelle mahoraise

Après un siècle de colonisation, Mayotte est la seule île de l'archipel des Comores dont les habitants ont opté pour un maintien au sein de la République française lors du référendum de 1976, les autres îles devenant indépendantes et formant la République Islamique des Comores. Depuis lors, les îles ont suivi des trajectoires différentes et se retrouvent dans des situations contrastées. Les Comores optant pour l'indépendance sont difficilement parvenues à gérer leur stabilité politique et leur développement socio-économique. Elles ne peuvent offrir aujourd'hui à la population que de maigres services (infrastructures maritimes et routières, santé, éducation, protection sociale) et de faibles opportunités économiques. A l'inverse, le choix des Mahorais non seulement de rester français, mais également d'aller vers une intégration totale à la république (avec le projet de transformation de l'île en département), a conduit à une mutation profonde et rapide. Alors que l'intervention directe de la France était restée très modeste durant la période coloniale, la transition institutionnelle actuelle[1] conduit à une mise aux normes du système juridique, économique et social et à une augmentation brutale et considérable des ressources publiques allouées à l'île, engendrant des changements conséquents : passage obligatoire du droit local au droit commun, mise aux normes du code du travail et du système d'imposition, instauration d'allocations sociales, renforcement considérable du système d'éducation publique et des services de santé, création massive d'emplois salariés dans le secteur public et para-public. Cette dynamique a fait de Mayotte un véritable eldorado pour les îles voisines des Comores et impulsé un mouvement massif de migration, pour l'essentielle clandestine.

Les clandestins représentent à présent plus d'un tiers de la population de l'île (soit 50 000 personnes[2]). Les hommes s'emploient majoritairement dans le secteur de la construction, de l'agriculture ou des services (chauffeurs, gardiens ou vendeurs). Les femmes réalisent des tâches ménagères, s'occupent de petits commerces ou de leur foyer[3]. Dans le secteur agricole, les travailleurs sont quasi exclusivement des hommes, âgés entre 14 et 50 ans[4], célibataires ou en ménage. Certains clandestins travaillent dans ce secteur dans l'attente d'un travail plus rémunérateur en milieu urbain; d'autres préfèrent rester en milieu rural, estimant que le risque d'arrestation et d'expulsion est moindre qu'en milieu urbain. Plus de 10 000 clandestins seraient ainsi impliqués dans des contrats agraires à dominante de travail (ESAP, 2003). Par ailleurs, nombreux sont ceux qui recherchent une parcelle dans une logique de production d'autoconsommation ou marchande (maraîchage)[5].

---

[1] Avant 1976, Mayotte ainsi que les autres îles des Comores ont eu le statut de Territoire d'Outre Mer. Ce statut n'impliquait qu'une adéquation partielle aux systèmes administratifs, juridiques, économiques, sociaux et politiques de la métropole et procurait de fait une certaine autonomie à la population locale dans la gestion de ces systèmes.

[2] 10 000 Comoriens en situation régulière sont aussi présents sur l'île.

[3] Certaines femmes viennent dans l'espoir de se marier avec un Mahorais ou d'un Comorien en situation régulière.

[4] 70% des clandestins sont arrivés alors qu'ils avaient moins de 25 ans; lors des entretiens, 75% avaient moins de 33 ans.

[5] D'après l'enquête statistique agricole (ESAP, 2003), 6 217 ménages agricoles sont d'origine comorienne (presque un tiers des ménages agricoles de l'île). Selon les données de cette enquête (traitées par nos soins), 76% de ces ménages accèdent à la terre via un bail oral ou une mise à disposition gracieuse. Ces données ne permettent pas de savoir si l'exploitant est en situation irrégulière ou non, mais l'expérience de terrain suggère que les Comoriens accédant à la terre par l'intermédiaire d'un prêt ou d'un bail oral sont en large partie clandestins.

Les Mahorais, bénéficiant de nouvelles opportunités en terme d'emploi et de revenus (salaires et allocations sociales), ont complexifié leur système d'activité tout en conservant l'activité agricole. Deux tiers des ménages de l'île pratiquent encore cette activité peu intensive en capital qui allie la production agricole[1] et l'élevage bovin et caprin. Cette activité est source de produits d'autoconsommation[2] ou destinés à alimenter le système de don et contre-don qui régule la vie sociale mahoraise, ou encore, mais beaucoup plus marginalement, à la commercialisation[3] (Losch et Sourisseau, 2002). Profitant des changements de l'environnement économique, plus de 20% des ménages agricoles délèguent à présent le travail agricole aux Comoriens en situation irrégulière, notamment les tâches les plus pénibles (désherbages, plantation, gestion quotidienne de l'élevage). De nombreux ménages mahorais cèdent également des parcelles à des clandestins à travers des contrats de métayage, de location ou des prêts.

Le "marché" des contrats agraires (contrats de travail ou contrats fonciers) met ainsi en rapport deux catégories d'acteurs clairement différenciés en termes de positions socio-économiques et de statut légal : (i) les Mahorais, qui sont exclusivement dans la position d'employeurs et de propriétaires fonciers[4], possèdent la terre, disposent de plusieurs sources de revenus (ce sont les premiers bénéficiaires de la mise en place des transferts sociaux – allocations familiales et de vieillesse – et de la création d'emplois dans le secteur formel, assurée à 75% par la Collectivité Départementale) et jouissent d'un ancrage social fort dans leur village; (ii) les Comoriens clandestins, qui sont (sauf exceptions) dans la position de manœuvres agricoles ou de tenanciers, sont sans terre et souvent sans capital et connaissent à leur arrivée peu de personnes sur l'île.

Différents arrangements (toujours conclus oralement) impliquant la terre, le travail, l'alimentation ou le logement sont pratiqués :

- Les contrats à la tâche (*shibaroua*), pour des tâches telles que le défrichage, le désherbage ou la plantation. Le montant de la rémunération, négociée ex ante en fonction de la difficulté du travail, s'échelonne entre 15 et 150 €. Le manœuvre est payé une fois le travail exécuté.
- Les contrats rémunérés sur une base mensuelle *(mutru ha hazi* ou "gardié" en français local). Ces manœuvres, responsables de la conduite des troupeaux ou des cultures, sont rémunérés chaque fin de mois entre 100 et 150€. La plupart bénéficient en sus d'un droit de récolte sur la parcelle (correspondant aux besoins alimentaire du travailleur et, le cas échéant, de son ménage), ou de mise en culture d'un lopin[5], et/ou parfois d'un logement (autorisation d'occuper un logement ou de construire une case précaire sur une parcelle appartenant à l'employeur). Ces contrats sont généralement conclus sans durée spécifique[6].
- Le métayage (*risiwanissa* – nous partageons). Ces contrats sont pratiqués tant pour la production agricole que pour l'élevage bovin, avec un partage par moitié (système banane-manioc) ou au tiers (maraîchage, 2/3 pour le métayer et 1/3 pour le propriétaire) des produits après récolte ou sur pied,

[1] Le système de culture dominant associe les plantations de banane, de manioc et de pois d'Angole. Ces cultures, cultivées en association avec divers arbres fruitiers (cocotiers, manguiers, citronniers, orangers, jacquiers, arbres à pain, etc.), sont cultivées par 97% des ménages et couvrent plus de 80% de la surface agricole (ESAP 2003). Peu intensifs en travail, ces cultures sont entretenues généralement par les ménages lors des fins de semaine.

[2] Les produits alimentaires de base (banane et manioc), non saisonniers, sont prélevés par les ménages au fur et à mesure des besoins, lors de déplacements généralement hebdomadaires sur leurs parcelles proches des villages.

[3] Seuls 32% des ménages agricoles déclarent vendre ou échanger une partie de leur production végétale, et plus de 60% d'entre eux ne le font que s'ils ont des surplus saisonniers. Les animaux sont essentiellement destinés à l'auto-consommation lors d'événements religieux (seuls 6% des ménages déclarent vendre des produits animaux) (ESAP, 2003).

[4] Certains Mahorais peuvent travailler pour un autre Mahorais, mais essentiellement dans le cadre de journées d'entraide régies par le système de dons et contre dons. De façon générale, les arrangements noués entre Mahorais (entraide en travail, prêts de terre, métayage pour l'élevage) ne seront pas analysés dans le cadre de cette étude, focalisée sur les rapports entre Mahorais et immigrés clandestins comoriens.

[5] De façon générale, les manœuvres célibataires ont le droit de prélever des produits alimentaires sur la parcelle de leur employeur. Le prêt d'une parcelle destinée à la production de banane-manioc est plus fréquent lorsque les rapports entre employeur et manœuvre sont bons et que le manœuvre vit en ménage.

[6] En moyenne, les mensuels enquêtés étaient employés par le même patron depuis deux ans et demi.

ou encore, dans le cas de l'élevage, répartition à parts égales des veaux ou cabris nés durant la période du contrat.

- La location (*nisuadjiri* – je loue). Ce type de contrat est pratiqué pour la production maraîchère et, dans une moindre mesure, pour les cultures vivrières (système banane-manioc). Le loyer, payé *ex ante* ou *ex post*, reste généralement symbolique pour les cultures vivrières (participation de quelques dizaines d'euros par an, quelle que soit la superficie) et est plus important pour les cultures maraîchères (mais sans émergence d'un prix de marché, même si la location tend à augmenter avec la superficie de la parcelle : de 20 et 200 € pour des superficies qui dépassent rarement un demi-hectare).
- Le prêt (*nisuhumba ulimé* – je lui ai donné une parcelle à cultiver). La superficie est délimitée ou non – dans ce dernier cas le bénéficiaire "cultive jusqu'à ce qu'il soit fatigué". Le bénéficiaire a le libre choix des cultures mais ne peut pas, en théorie, planter de cultures pérennes, marqueurs de la propriété. Pour les cultures maraîchères, le prêt est accordée pour la période correspondant à la saison sèche (de mi-avril à mi-décembre), et peut être renouvelé. Pour les cultures du type banane-manioc, la durée du prêt n'est pas précisée, le propriétaire doit cependant prévenir à l'avance le bénéficiaire lorsqu'il souhaite arrêter l'arrangement afin que le cultivateur organise les récoltes et stoppe les replantations.
- Le patronage (terme que nous utilisons ici par commodité – localement les "patrons" déclarent "*j'ai un anjouanais*" et les "obligés", "*j'aide un ami"* ou *"j'aide la personne qui me loge*"). Le "patron" prête un logement et fournit l'alimentation au "client" qui en échange, l'aide à réaliser différents travaux, dont les tâches agricoles. Le client peut aussi bénéficier du prêt d'une parcelle ou du droit de récolter sur la parcelle de son patron des produits pour sa propre consommation.

Les particularités de l'arène contractuelle mahoraise mettent en relief différents types de coûts de transactions. En premier lieu, le cadre légal ne peut pas, *a priori*, être mobilisé pour assurer le respect des engagements contractuels liant migrants clandestins et Mahorais. Le rôle des pouvoirs publics (gendarmerie, police locale, police aux frontières, inspecteurs du travail, justice) est au contraire de sanctionner les contractants. Les Comoriens sans autorisation de séjour risquent d'être reconduits à la frontière et de faire ainsi partie des 10 000 migrants illégaux expulsés chaque année. Les Mahorais qui emploient des personnes sans permis de travail et qui ne respectent pas le taux légal minimum de rémunération, risquent de recevoir une amende et d'être emprisonnés. Loin de jouer le rôle de garant des pratiques contractuelles, fréquemment invoqué dans la littérature, l'environnement "formel" impose ici des contraintes aux contractants, potentiellement sources de "coûts de transaction[1]" supplémentaires (dissimulation des pratiques, sanctions en cas de contrôle par les autorités publiques). Pourtant, les pratiques contractuelles ne sont caractérisées, à Mayotte, par un haut niveau de conflits.

En second lieu interviennent des coûts de transaction qui ne relèvent pas uniquement de l'opportunisme des acteurs. Dans la situation mahoraise, ces coûts de transaction "non stratégiques" se distinguent aisément, dans le cas des clandestins. Un fois débarqués de nuit sur la plage, les migrants doivent chercher un logement, assurer leur alimentation à court terme, trouver une source de revenus et éviter les contrôles de la gendarmerie afin de ne pas se faire expulser de l'île. Etant (a priori) étrangers aux communautés villageoises, leur accès à l'emploi ou à la terre ne peut pas être immédiat. Avant de pouvoir entrer sur le "marché" des contrats, ils doivent acquérir une reconnaissance sociale minimale[2] et s'informer des contrats existants et des conditions de la négociation[3]. En plus de ces coûts d'entrée sur le marché des contrats, les clandestins doivent engager des coûts de recherche important pour identifier les parcelles disponibles ou les employeurs potentiels.

[1] Ce coût est externe au rapport bilatéral mais est bien induit (dans le cas des Mahorais mais non des clandestins), par la transaction. On pourrait parler de coût "indirect" de transaction.
[2] Un Mahorais n'emploierait pas un inconnu.
[3] Qui propose en premier le "prix" ? Quelles sont les marges de négociation "raisonnables" ? Quel est le "juste prix" ?

3. Les réseaux comme vecteur d'intégration au "marché" des contrats agraires

Les réseaux, systèmes formés par des liens directs et indirects[1] entre un ensemble d'acteurs, peuvent être caractérisés par leur structure (ouverture, fermeture, densité, trous structuraux, formes géométriques formées) ou par la nature de leur lien (forts ou faibles, simples ou multiplexes) (Coleman, 1988; Portes, 1998; Granovetter, 2000 ; Lin, 2001). Dans le cas mahorais, différents réseaux composés de Comoriens, de Mahorais, ou de personnes des deux origines apparaissent au niveau du quartier, du village ou d'une zone agricole. Ces réseaux se basent, pour reprendre la distinction de Granovetter (1973), sur des liens forts tels que les relations entre personnes de la même famille, originaires du même village (à Mayotte ou aux Comores), ou résidant le même quartier[2], comme sur des liens faibles tels que les relations entre travailleurs employés dans une même zone du terroir. Plus que la qualification de ces réseaux, nous nous intéresserons ici à leur rôle au regard des pratiques contractuelles, i.e., aux types de coûts de coordination qu'ils permettent de réduire.

3.1. Diminution des coûts d'entrée sur le marché des contrats

Pour arriver à Mayotte, les migrants ne disposant pas de visa voyagent dans des barques à moteur surchargées et peu équipées[3] et payent pour cette traversée 150 € (équivalent à un ou deux mois de salaire pour un professeur aux Comores[4]). Pour financer ce voyage, les migrants peuvent obtenir un crédit (sans taux d'intérêt) auprès d'une personne de leur village d'origine, vivant aux Comores ou à Mayotte. Ils remboursent[5] ce prêt une fois un travail obtenu à Mayotte, le respect de l'engagement étant assuré par la pression sociale régnante au sein de la communauté villageoise.

Dès leur arrivée à Mayotte, les migrants rejoignent des parents ou des amis de leur village d'origine. Les hommes[6] sont pris en charge, dans le cadre du rapport de don et contre-don, par un "parrain" comorien (en situation irrégulière ou non) qui leur assure provisoirement le logement et la nourriture. Fréquemment appelés "frère" ou "père" quelque soit le lien de parenté réel, le parrain est décrit comme "*l'expert*", "*celui qui est là depuis longtemps*", ou "*celui qui connaît*". Ce "parrain" est parfois celui qui a financé le voyage ou débloqué le crédit destiné au financement du voyage. En plus d'offrir une sécurité au nouveau migrant, il l'aide à trouver un emploi en le présentant aux employeurs potentiels et en l'informant des types de contrats pratiqués à Mayotte, des niveaux de rémunérations et des méthodes de négociation. En facilitant cet investissement de départ, économique, technique et social, le parrain réduit considérablement les coûts d'entrée sur le marché des contrats[7]. Cet apprentissage dure quelques mois, jusqu'au moment où le nouveau venu a développé son propre réseau de connaissances et accumulé un capital suffisant pour devenir indépendant. Après avoir été ainsi accueilli et introduit (en apportant, à titre de contre-prestation à son parrain ou à la famille de ce dernier, une aide en travail ou sous une autre forme), le migrant peut lui-même, une fois "installé", accueillir de nouveaux venus et jouer ce rôle de parrain.

> *"Quand on vient d'arriver on ne peut pas chercher du travail tout seul car on ne connaît personne. Il faut être avec un expert. Mon cousin lui connaissait déjà beaucoup de monde. Je l'ai accompagné et il*

---

[1] Les liens indirects sont pour l'acteur "les contacts de ses contacts".

[2] Les clandestins sont souvent renseignés par les personnes vivant à proximité de chez eux, mais aussi par les originaires du même village, les rapports entre originaires d'un même village comorien demeurant fort en terre d'immigration.

[3] Même si cela est difficilement comptabilisable, des accidents arrivent en mer notamment en cas de fortes houles ou de brouillard et sont à l'origine de nombreux décès.

[4] Soit 7 fois le coût du voyage en bateau accessible aux personnes disposant d'un visa.

[5] Tous les flux d'argent sont organisés par système de radios permettant de communiquer de village mahorais à village comorien. Garantis par de systèmes de contrôle social, tous les virements sont effectués sans problème majeur (les intermédiaires bénéficient d'une commission d'environ 10%).

[6] Les femmes, pouvant difficilement résider avec un homme avec qui elles ne sont pas mariées, sont en général accueillies par d'autres femmes. Les hommes sollicitent de préférence l'aide d'un autre homme pour éviter d'être dépendant d'une sœur ou d'une autre femme (déjà à la charge d'un homme) et pour bénéficier de conseils pour trouver un travail.

[7] Pour une analyse du rôle des réseaux dans la réduction du coût d'entrée sur le marché, appliquée au cas des commerçants à Madagascar, voir Fafchamps (2001).

m'a présenté à ses amis mahorais. On travaillait ensemble pour chaque shibaroua, on désherbait, on plantait. J'étais avec lui, j'écoutais comment il demandait au propriétaire, comment il négociait le prix. C'est seulement lorsque tu commences à connaître des personnes au village que tu peux chercher seul" (Extrait d'entretien de A., accueilli par son cousin).

3.2. Réduction des coût d'information et des coûts d'accès aux services

Chaque clandestin s'entoure d'un groupe d'"amis"[1], composé usuellement d'originaires du même village et habitant le même quartier ou travaillant dans la même zone agricole à Mayotte, mais également ouvert à des personnes originaires d'autres villages des Comores[2] (d'Anjouan, de Grande Comore ou de Mohéli). En plus des informations concernant la réputation des employeurs (cf. infra), ce réseau permet au migrant de s'informer des opportunités d'emploi ou des parcelles à louer, réduisant ainsi les coût de recherche et ouvrant son champ d'opportunité[3].

L'atout du groupe est aussi d'offrir une assurance. Lors des périodes d'inactivité, les membres du groupe sont fréquemment associés par leurs collègues aux contrats à la tâche en cours. De façon ponctuelle, le groupe apporte également une aide à un membre malade ou ayant une charge en travail importante. Le principe dominant est toujours celui de la réciprocité, les personnes fournissant ces services comptant en retour sur les bénéficiaires en cas de problème[4].

Dans le cas de la production maraîchère, l'appartenance à un tel groupe offre deux avantages. D'une part, les acteurs les plus expérimentés apportent une aide aux néophytes en leur prodiguant des conseils techniques. D'autre part, le réseau facilite l'accès aux intrants (semences, insecticides et fongicides), non disponibles ou trop coûteux à Mayotte. Grâce à une connexion forte aux îles d'origine, des producteurs commandent ces intrants aux Comores[5], puis les redistribuent à travers leur réseau (vente ou don dans la logique don et contre-don) – ce qui non seulement facilite l'accès aux intrants, mais limite également les déplacements à Mamoudzou (ville principale de Mayotte où sont installés les fournisseurs d'intrants), où les contrôles d'identité sont fréquents.

3.3. Réduction des coûts de sélection d'un partenaire et d'*enforcement* des contrats

Etablis illégalement, les rapports contractuels entre des acteurs a priori étrangers et dans des positions socio-économiques contrastées semblent propices à l'expression de comportements opportunistes.

- Du point de vue des employeurs, le problème de sous-investissement en travail, le plus fréquemment étudié dans la littérature et *a priori* le plus évident dans la situation mahoraise au vu des coûts potentiels de contrôle (induits par l'éloignement des parcelles et la faible disponibilité des employeurs pluriactifs), est peu cité[6]. Pour les employeurs, le seul véritable problème potentiel d'opportunisme est celui du vol de bétail ou de produits agricoles. En cas de disparition de produits sur la parcelle, ou d'un animal, l'employé est régulièrement le premier accusé. Il est également considéré comme un voleur s'il récolte une quantité supérieure à celle nécessaire à sa

[1] Pour reprendre les termes utilisés par les personnes enquêtées.

[2] Quelque soit la force de leur relation antérieure, les migrants expliquent que le partage d'une même situation à Mayotte tend à les rapprocher (mais les clivages traditionnellement forts entre villages demeurent).

[3] Les employeurs et les employés peuvent également être mis en relation grâce au service d'un "connecteur" (mahorais ou clandestin), qui diminue le coût de recherche d'un partenaire (71% des contrats de permanents et 42% des contrats à la tâche ont été ainsi établis).

[4] Un autre type d'assurance est aussi fournit aux migrants par les associations regroupant à Mayotte les personnes originaires d'un même village aux Comores. Les récoltes de fonds qu'elles opèrent permettent de financer, en plus des projets dans le village d'origine (construire une école, financer une mosquée ou installer diverses infrastructures), le voyage retour et l'organisation des funérailles en cas de décès d'un parent d'un migrant.

[5] Par les systèmes de radio, des villageois aux Comores sont informés des produits manquants et les font passer par l'intermédiaire des voyageurs clandestins.

[6] L'importance marginale accordée à ce risque s'explique par la présence de faibles asymétries d'information rendant le travail aisément contrôlable : les tâches sont peu techniques et les risques climatiques et phytosanitaires sont réduits. Ainsi, en cas de résultats médiocres, la responsabilité peut être imputée au manœuvre.

propre alimentation et la commercialise. Parmi les Mahorais de l'échantillon enquêté, 17% des employeurs déclarent avoir subi des vols de la part de manœuvres et 30% supplémentaires les craignent.

- Du point de vu des manœuvres, les risques de comportements opportunistes de l'employeur (peu envisagés en économie des contrats agraires) sont réels. Le risque de dénonciation anonyme de l'employé par l'employeur afin que ce dernier se libère de ses engagements en provoquant l'expulsion du clandestin est peu présent[1]. La pratique opportuniste la plus courante reste la non rémunération de l'employé; 33% des clandestins enquêtés déclarent avoir subis ce type de préjudice lors de précédents contrats (40% si l'on prend aussi en compte les contrats de travail dans le secteur de la maçonnerie) et 30% supplémentaire les craignent.

Il est cependant évident que même si des cas de non-respect des engagements contractuels existent, les contrats sont loin d'être systématiquement conflictuels[2]. Le "marché" des contrats est largement développé et n'est pas remis en cause par les problèmes d'opportunisme, en partie grâce aux dispositifs formés par les réseaux.

On considère généralement que lorsque les relations sont personnalisées et s'établissent au sein d'une "communauté"[3], l'interconnaissance, la répétition des interactions et le partage d'informations relative aux contractants n'ayant pas respecté leurs accords par le passé, permettent d'identifier les tricheurs et de les exclure (North, 1990; Otsuka *et al.*, 1992; Greif, 1993; Platteau, 2000). Dans la situation mahoraise, les contractants n'appartiennent pas à telle "communauté rurale", où chaque membre serait en mesure d'identifier les autres et de connaître leurs actions. Les contractants n'appartiennent pas non plus à deux communautés cloisonnées regroupant indépendamment Mahorais et Comoriens, mais à un ensemble de réseaux diffus composés de Comoriens, de Mahorais, ou des personnes des deux origines. Même s'ils ne sont pas construits à ces fins, ces réseaux, enracinés dans la densité du tissu social et dans des relations multiplexes, facilitent la transmission d'informations relative à la réputation des contractants potentiels. Cette réputation s'établit sur la base du respect des engagements contractuels antérieures de l'individu, mais aussi de son comportement social au sein du village : fréquentation de la mosquée, participation aux évènements sociaux quotidiens et festifs, respect les codes de politesse. Ils diminuent ainsi le coût de sélection d'un partenaire "fiable".

Il arrive cependant que les clandestins acceptent un contrat sans connaître la réputation d'un employeur, afin d'éviter de perdre une opportunité d'emploi. Ils se renseignent alors ensuite sur les caractéristiques de cet employeur afin de décider s'ils poursuivent ou non leur contrat. Ils obtiennent cette information soit en sollicitant leurs proches résidant dans le village de l'employeur, soit en étant informés par les travailleurs des parcelles environnantes. L'intervention éventuelle d'un "connecteur" peut jouer également un rôle : cette intervention diminue le coût de recherche d'un contractant, on l'a vu, mais offre surtout une "garantie" quant à la fiabilité du partenaire.

Bien que ces réseaux favorisent la diminution des risques d'opportunisme en incitant les contractants à maintenir leur réputation, ils ne sont cependant pas en mesure de les annuler totalement. Couvrant des zones géographiques restreintes, fréquemment renouvelés (de nombreux clandestins arrivent à Mayotte, changent de village ou sont expulsés de l'île), ces réseaux ne peuvent pas diffuser une

---

[1] Ces pratiques de dénonciation sont peu fréquentes, même si elles ont pu exister par le passé. Plusieurs raisons expliquent la disparition de ces abus : pour dénoncer un clandestin il faut non seulement connaître son nom et son lieu de résidence, mais aussi donner une raison autre que la simple clandestinité – étant donné le nombre considérable des clandestins présents dans l'île, la gendarmerie organise des opérations massives de contrôle et d'expulsion et ne réalise plus d'opération pour un individu isolé, sauf pour un malfaiteur. De plus, les gendarmes veillent à présent à ce que les clandestins soient payés avant l'expulsion.

[2] Les pourcentages d'acteurs ayant fait face, par le passé, à des pratiques opportunistes correspondent à la proportion d'individus ayant subi au moins une fois de telles pratiques. Ces pourcentages surestiment l'importance des comportements opportunistes si on rapporte ces derniers à l'ensemble des engagements contractuels passés des acteurs enquêtés. Malheureusement, le pourcentage de contrats non respectés sur l'ensemble des relations contractuelles ne peut donc pas être calculé car on ne dispose pas de données sur le nombre de contrats conclus par un acteur depuis son entrée sur le marché des contrats. Aucune corrélation n'apparaît entre le nombre d'années passées à Mayotte par les clandestins et l'occurrence de la non rémunération.

[3] Selon les auteurs, on parlera de "réseau fermé d'acteur", de "petite communauté", de "société collectiviste".

information systématique et parfaite sur la fiabilité des contractants, et en particulier des contractants récemment arrivés sur un territoire donné. L'exclusion d'un tricheur ne peut s'opérer qu'au sein d'un réseau donné – il s'agit alors d'une exclusion partielle du jeu contractuel. L'exclusion totale de ce jeu et, au delà, de l'île, peut intervenir dans le cas de vols de grandes quantités. Sa mise en œuvre dépasse alors les réseaux des contractants : le voleur, après avoir roué de coups en public par les jeunes du village, la tâche étant déléguée à la classe d'âge physiquement capable de sanctionner, sous le contrôle des plus âgés. Des clandestins, soucieux de protéger leur réputation, peuvent également participer à l'exécution de la sanction. Le voleur est ensuite remis par les villageois à la gendarmerie, pour expulsion de l'île. Dans le cas de non-rémunération d'un employé, l'exclusion de l'employeur ne peut se faire qu'à l'échelle d'un réseau donné et s'avère plus difficile, certains clandestins, sous contrainte, acceptant le premier contrat venu quelque soit la réputation de l'employeur.

4. Le contrat comme une dimension de la relation bilatérale

Dans la situation mahoraise, le fait que les pratiques contractuelles soient largement répandues en dépit des nombreuses contraintes qui ont été mentionnées ne s'explique pas seulement par le rôle des réseaux dans lesquels s'inscrivent les migrants, mais également et en grande partie par la nature de la relation bilatérale que nouent les migrants avec des Mahorais.

Sur l'ensemble des arrangements incluant une dimension foncière (location, métayage ou emprunt), l'emprunt domine largement avec 68% des arrangements. Le prêt est accordé dans le cadre d'une relation familiale[1] (28%), de relations amicales de proximité (64% : 36% établies indépendamment d'un échange de travail, 28% initiées suite à une relation de travail, cf. infra), ou encore d'un effet d'empathie (8%). Il arrive en effet que des Mahorais prêtent une parcelle à des Comoriens clandestins qu'ils connaissant peu, mais qu'ils savent en situation difficile. Ils mobilisent alors un registre qui relève explicitement des principes de l'économie morale (Scott, 1976), selon lesquels le déroulement des processus économiques ne doit pas remettre en cause l'accès de tout individu, même étranger à la communauté, aux moyens de subsistance pour lui et sa famille – à charge pour celui-ci de respecter un "devoir de reconnaissance" à l'égard de la communauté d'accueil.

> *M. et N., mariés et ayant deux enfants sont anjouanais. Sans ressources pour trouver un logement, ils partagent à présent la maison de la sœur de N. mariée à un Mahorais. M. fait des contrats à la tâche en agriculture et en maçonnerie mais s'occupe régulièrement des parcelles agricoles de la famille mahoraise, son beau frère mahorais travaillant toute la semaine. M. a aussi obtenu le droit de son beau-frère de cultiver une parcelle en maraîchage avec un autre Anjouanais, originaire du même village que M. et N.*
>
> *Deux Anjouanais demandent à P., mahorais, s'ils peuvent cultiver une de ses parcelles pour une production maraîchère. P. accepte et leur prête la parcelle. Il ne leur demande rien en échange car "C'est comme ça pour les aider, car ils n'ont pas de travail et ils n'ont rien pour vivre. Comme ils ont leurs problèmes, je leur demande rien en échange".*

L'accès à la terre par emprunt évite ainsi aux clandestins d'avoir recours au marché du faire-valoir indirect. Un autre type d'arrangement foncier, le métayage, suppose également un rapport privilégié entre le clandestin et un Mahorais, du moins s'il s'agit d'un contrat de métayage pour la production de cultures vivrières. Par contre, les contrats de métayage pour la production maraîchère s'établissent sans que les acteurs soient systématiquement impliqués dans des relations interpersonnelles fortes. Cette différence peut s'expliquer par une différence de perception de la relation : dans le premier cas, cette dernière ne relève pas d'un registre "marchand" alors que dans le second, elle correspond beaucoup plus souvent[2] à un tel registre, du fait de la finalité de la culture (culture marchande à valeur ajoutée élevée). Dans le cas de la location, ce rapport "marchand" est également net dans le cas des cultures maraîchères (i.e., lorsque le "loyer" ne reste pas purement symbolique, comme c'est le cas

[1] Du fait de nombreux mariages entre Comoriens et Mahorais et aux liens familiaux inter-îles, de nombreux Mahorais sont liés à des Comoriens par des liens familiaux directs ou par alliance.

[2] Mais non systématiquement : il arrive en effet que des parcelles destinées à la production maraîchère soient prêtées, du fait de rapports privilégiés entre les acteurs ou des principes d'économie morale.

pour les cultures vivrières) et la nature de la relation entre le clandestin et le Mahorais est alors généralement beaucoup plus distante.

L'obtention d'un contrat de travail - contrat à la tâche et surtout contrat de mensuel - est également facilitée par la connaissance préalable de l'employeur mahorais (30% des contrats de mensuels et 33% de contrats à la tâche s'établissent entre des partenaires se connaissant au préalable).

Dans le cadre des relations de travail mensuel ou de patronage, le clandestin bénéficie fréquemment, comme contre-partie de la relation de travail et dès l'initiation de celle-ci, de "prestations de service" telles que le logement (20% des cas) ou la possibilité de récolter des produits sur la parcelle de l'employeur (62% des cas). Le développement d'un rapport amical entre les acteurs, au fil du temps, peut également se traduire par la mise à disposition de ces "services" initialement non inclus comme contre-partie de la relation de travail (logement : 12% des cas; possibilité de partager les repas familiaux : 20% des cas; droit de cultiver un lopin : 40% des cas). Dans tous ces cas, ces arrangements se traduisent, pour le migrant, par une réduction (voire une économie totale) des coûts financiers et des coûts de transaction d'accès aux marchés du logement, des produits agricoles ou du faire-valoir indirect.

> *B. (mahorais) emploie régulièrement le même anjouanais P., d'une quarantaine d'années, pour des contrats à la tâche. La femme de B. a accueilli chez elle la fille de P. et son jeune enfant[1]. B. prête également à P. une parcelle pour cultiver des bananes et du manioc. P. rend régulièrement visite à la famille de B., rapporte les produits des parcelles au village et aide la femme de B. pour de menus travaux.*
>
> *M., anjouanais d'environ 25 ans, se lie d'amitié avec de S., un Mahorais de son âge. La mère de son ami, le voyant en difficulté, lui propose de venir habiter un banga[2] dans la cour de leur maison. M. vit depuis lors dans ce banga avec sa femme, leur fils, sa sœur et son enfant et sa mère, tout en entretenant les parcelles vivrières des parents de S., où les produits sont récoltés et souvent cuisinés en commun par les deux familles. Parallèlement, après avoir travaillé comme charbonnier pendant plusieurs saisons, il s'occupe en tant que mensuel de l'élevage d'un voisin mahorais du village, ce qui lui assure un revenu monétaire.*

L'analyse des conditions d'établissement de ces relations multiplexes montre qu'elles se construisent sur des principes ne se limitant pas au registre contractuel. Dans une perspective qui dépasse la relation de travail ou la relation foncière, ces "services" sont en effet accordés par les Mahorais selon des principes de réciprocité, d'économie morale ou de solidarité familiale. En ce sens, on pourrait discuter une interprétation de ces combinaisons de "transactions" en termes de contrats liés, définis comme des contrats coordonnant simultanément des transactions intervenant normalement sur des marchés différents et mis en œuvre par les acteurs dans une logique de réduction des coûts de transaction, notamment les coûts d'*enforcement*[3] (Bardhan, 1980). Il n'en demeure pas moins que, même si ces arrangements ne semblent pas être mis en œuvre explicitement dans ce but, ils offrent un avantage évident en terme d'accès à certaines ressources et revêtent *de facto* un caractère incitatif (sans doute moins du fait du risque de sanction que du fait de l'empathie, de la confiance, de la densification du lien social, qui diminuent de fait les risques de comportements opportunistes).

Le "contrat" de travail ou foncier s'inscrit ainsi le plus souvent dans une relation bilatérale multiplexe, construite en grande partie sur des principes de réciprocité ou de solidarité qui constituent le ciment des relations sociales à Mayotte, et plus largement aux Comores. Il ne représente ainsi qu'une dimension du rapport bilatéral. Sa nature peut changer en fonction de la qualité de la relation et de son évolution : une relation bilatérale initiée sous un registre "marchand" comme un contrat de travail peut ainsi évoluer vers un registre de don et contre-don, avec même parfois une intégration formelle

---

[1] Dans la société mahoraise, la femme est propriétaire du logement et dipose du pouvoir de gestion de ce dernier.

[2] Petite habitation en bois et en torchis construites par les jeunes hommes n'ayant plus le droit dans les pratiques mahoraises de vivre sous le même toit que des femmes.

[3] Un défaut de respect des engagements relativement à une transaction est effet susceptible de conduire à la rupture de la relation et donc à la perte des avantages procurés par les autres transactions (Biswanger et Rosenweig, 1984; Otsuka *et al.*, 1992).

(donnant lieu à une cérémonie spécifique) à la famille mahoraise sous forme d'adoption ("*ufanya udjama*", littéralement tisser un lien de parenté).

S. (anjouanais) travaillait régulièrement comme tâcheron pour le même mahorais, M.. Au fil du temps, les deux hommes se sont liés d'amitié. Après avoir fait le "udjama", M. a proposé à S. de cultiver pour son propre compte la moitié de la parcelle vivrière. Dès lors, S. a refusé d'être payé pour les travaux agricoles qu'il faisait pour le compte de M.

5. Trajectoire contractuelle et insertion à dans la société locale

L'insertion dans des réseaux et le développement de relations interpersonnelles fortes avec des Mahorais permettent aux migrants, dans le temps, d'élargir leurs champs d'opportunités en matière contractuelle et de desserrer les contraintes initiales. En d'autres terme, les conditions dynamiques de "l'enchâssement social" de ces pratiques influent fortement sur la trajectoire contractuelle des migrants en leur permettant d'accéder aux arrangement jugés les plus intéressants.

Pour les migrants récemment arrivés sur l'île, l'objectif premier est d'obtenir un revenu pour assurer leur survie à court terme. Quels que soient leurs capacités et leurs objectifs à moyen terme, le choix du secteur d'activités comme le type de contrat obtenu sont largement conditionnés par leur parrain, leurs contacts familiaux ou leurs cercles d'amis. Devant être mobiles et n'ayant pas de famille à charge à Mayotte, ils disent s'adapter ("faire des bricolages") et s'emploient dans différents secteurs quelles que soient leurs compétences. Dans le secteur agricole, s'ils ne sont pas embauchés avec ou par leur parrain[1], les premiers contrats obtenus sont des contrats à la tâche. Ce n'est qu'une fois une épargne minimale constituée et un réseau de connaissances de Mahorais amorcé qu'ils sont en mesure de construire leur projet précis.

Pour les migrants ayant plus d'ancienneté sur l'île, leur implication dans le secteur agricole et le type de contrat recherché dépend, au-delà de leurs objectifs, des relations nouées.

- Certains s'emploient dans le secteur agricole par défaut, attendant un emploi plus rémunérateur et mieux adaptés à leur compétence dans les secteurs de la construction ou des services. Présents de façon ponctuelle sur ce marché du travail et peu spécialisés, ils cherchent des contrats de court terme. Ces contrats étant plus fréquents et plus faciles à obtenir que les contrats de mensuels ou de métayage[2], ils les obtiennent en sollicitant directement des Mahorais du village. Bien entendu, plus ils connaissent de personnes, plus leur recherche est facilitée.
- D'autres migrants ont un projet précis dans le secteur agricole afin de valoriser leur compétence (maraîchage, élevage) et d'obtenir un revenu élevé ou régulier. Ils recherchent alors des contrats de travail de long terme (mensuels) ou d'accéder à des parcelles propices au maraîchage (location, métayage ou emprunt). Prêts à changer de village et compétents techniquement, l'accès à ces contrats dépend du développement de leurs réseaux. Les Comoriens à la recherche d'un contrat de travail de long terme sont généralement limités au départ à des contrats à la tâche obtenus grâce à l'aide des réseaux d'amis, des parrains ou des patrons. Ils ne parviennent à obtenir un contrat de mensuel qu'après plusieurs mois de travail grâce à l'intervention d'un tiers (60% des cas) ou à la connaissance préalable de l'employeur (30% des cas) (10% seulement accèdent à un contrat de mensuel sans connaissance antérieure de l'employeur ni recommandation auprès de celui-ci). Les migrants clandestins souhaitant faire du maraîchage sont encore plus dépendants des relations qu'ils ont nouées. L'accès à la terre par l'intermédiaire d'un prêt ou d'un contrat de métayage dépend principalement de la qualité de la relation bilatérale établie avec le propriétaire. Seul l'accès à la terre par des locations est possible sans qu'il y ait une relation personnalisée entre le cultivateur et le propriétaire. Cependant, du fait de la faiblesse de l'offre, la possibilité de louer une parcelle dépend du développement et de la qualité des réseaux d'information (information sur la localisation des parcelles et l'identité des propriétaires).

[1] L'embauche par le parrain est plus particulièrement fréquente relativement au maraîchage et à la production de charbon.

[2] 30% des contrats à la tâche s'établissent sans que les contractants ne se connaissent de façon approfondie au préalable contre 10% des contrats de permanents et 0% des contrats de métayage pour les productions végétales.

- Enfin, d'autres migrants optant pour une activité agricole préfèrent se stabiliser dans un village (souhait de garder le même logement, de bénéficier de l'aide du patron, de fonder un foyer, de scolariser les enfants ou de cultiver une parcelle de vivrier, cf. infra). Ces migrants recherchent des activités rémunératrices à proximité du village quitte à changer de type d'activités (élevage, maraîchage, entretien des cultures). Au fil du temps, ils étendent leur réseaux et approfondissent leurs relations avec les Mahorais. Connaissant de nombreux villageois, ils sont employés comme permanent ou renouvellent des contrats à la tâche pour un groupe d'employeurs précis (45% des personnes impliquées dans des contrats à la tâche disent renouveler leur contrat). La gamme de contrats envisageables s'élargit et ils peuvent parallèlement bénéficier d'un prêt pour faire du maraîchage, ou garder des animaux en métayage.
- Quasiment tous les migrants ayant à charge une famille[1] bénéficient d'une parcelle en cultures vivrières[2]. Une fois établis en ménage, il est primordial pour les Comoriens, économiquement mais aussi socialement, de cultiver une parcelle pour nourrir leur famille. L'accès au foncier se fait principalement par des prêts (60%), du métayage (30%) ou des locations (10%). Excepté pour les locations, l'accès au foncier et le type d'arrangement est directement lié à la nature des relations bilatérales avec des propriétaires mahorais et à l'existence de relations familiales (adoption, famille par alliance).

L'accès au foncier ou au travail est en définitive directement lié à l'insertion du migrant à la vie villageoise et à l'existence de liens de parenté. Ainsi, la participation aux manifestations religieuses, à la vie de quartier et plus largement au système de don contre don commun à l'ensemble de l'archipel, sont autant d'occasions permettant aux Mahorais et aux Comoriens de développer ou de renforcer les liens existants. De façon réciproque, les contacts établis à travers les contrats agraires peuvent être le point de départ de relation devenant denses et multiplexes dans le temps.

6. Conclusion

Dans de nombreuses communautés en terre de migration, les réseaux composés de parents ou de membres du pays d'origine constituent des appuis considérables ~~pour les migrants~~ pour accéder au travail ou à la terre. Dans la situation mahoraise, les migrants bénéficient non seulement de l'aide d'autres migrants mais aussi de celle des Mahorais. Ces liens, établis au niveau multilatéral et bilatéral, servent de véritable support aux pratiques contractuelles.

- Le jeu des réseaux, préexistants ou construits au fil du temps par les acteurs, influe sur les différentes étapes du processus contractuel. Grâce aux effets de réputation, ces réseaux offrent des dispositifs de sélection d'un partenaire et de respect des engagements contractuels. Ils facilitent l'entrée du migrant dans l'arène contractuelle et l'accès au facteur de production (terre, travail, crédit, intrants). Ils fournissent aussi au migrant une certaine sécurité, en l'assistant en cas de problème de santé et en diminuant les risques d'expulsion et le temps de recherche d'un contrat. Ainsi leurs effets se traduisent non seulement en terme de diminution des risques de comportements opportunistes mais aussi en terme de réduction des coûts de transaction liés à l'accès aux facteurs de production et aux services.

- Au niveau bilatéral, la nature du lien entre les partenaires est variable et évolue, pour certains, au fil du temps. L'existence de relations de parenté, d'un rapport amical ou la densification du lien entre les partenaires se traduisent par l'établissement d'échanges relevant du système de dons et contre-dons. Le migrant obtient alors l'opportunité d'accéder à un logement, à des produits agricoles ou à un lopin, lui permettant l'économie de coûts financiers et de coûts de transaction (sur les marchés du logement, des produits agricoles ou du faire-valoir indirect). La densification du lien entre les partenaires correspond aussi à l'établissement d'une confiance réciproque et favorise de fait le respect des engagements contractuels.

[1] Les migrants ayant une famille à charge représentent 58% de l'échantillon enquêté.
[2] 77% cultivent une parcelle, 8 % sont à la recherche d'une parcelle et 15% ne souhaitent pas en avoir pour des raisons de mobilité.

Ces différentes relations influencent la trajectoire contractuelle du migrant. Elles ouvrent au migrant de nouvelles opportunités telles que l'obtention d'un contrat de mensuel, d'un contrat foncier pour faire du maraîchage, d'un contrat de métayage ou d'un prêt pour une production vivrière Ces liens, en élargissant la gamme de contrats envisageables et en facilitant l'accès à différents facteurs de production, augmentent les chances du migrant d'obtenir le contrat qu'il considère comme le plus intéressant. Ces relations étant multiplexes, elles permettent, au-delà d'une meilleure coordination dans l'arène contractuelle, une meilleure insertion des migrants dans la société locale.

Plus qu'un simple support des pratiques contractuelles, ces relations peuvent, dans certains cas, conditionner la nature de des arrangements. Selon les rapports établis entre les partenaires, les transactions ne s'inscrivent plus dans un registre contractuel basé sur des principes marchands mais dans le registre du don basé sur des principes de réciprocité et de solidarité. Les arrangements articulés autour du travail et/ou de la terre ne représentent alors qu'une dimension des relations liant migrants et mahorais. Ainsi, dans le contexte mahorais les arrangements contractuels ne peuvent pas être compris sans prendre en compte les relations sociales dans lesquelles ils s'enchâssent et évoluent.

Références

Allen D., Lueck D., 2002, "*The Nature of the Farm, Contracts, Risk, and Organization in Agriculture*", The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 258 p.

Bardhan, P. 1980. "*Interlocking Factor Markets and Agrarian Development: A Review of Issues*". Oxford Economic Papers, 32 p. 82-98.

Berry, S. 1993. "*No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*." The University of Wisconsin Press, Madison, 272 p.

Binswanger H., Rosenzweig M. 1984. "*Contractual arrangements, Employment, and Wages in Rural Labor Markets: A Critical Review*". In "Contractual Arrangement, Employment, and Wages in Rural Labor Markets in Asia", H. Binwanger, M. Rosenweig (eds.), Yale University Press, New Haven, pp. 1-40.

Brousseau, E. 2000. "*Confiance ou Contrat, Confiance et Contrat*". In "Confiance et Rationalité " Aubert, F. et Sylvestre, J.-P., eds, INRA Edition, paris, 326 p.

Clay, K. 1997. " *Trade Without Law: Private-Order Institutions in Mexican California*." Journal of law Economics and Organizations, Vol. 13, N°1, p. 202-231.

Coleman, J. 1988. "*Social Capital in the Creation of Human Capital*." American Journal of sociology 94: S95-S120.

Colin J.P. 2003. "*Figures du métayage. Etude comparée des contrats agraires (Mexique)*". IRD Editions, Paris, 355 p.

Degenne, A. Forsé, M. 1994. "*Les réseaux sociaux : une analyse structurale en socilogie*."Armand Colin, Paris, 289 p.

ESAP, 2003. "*Agreste Mayotte*" Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche, Direction de l'Agriculture et de la Forêt, Mayotte, Septembre 2004.

Fafchamps, M., 2001. "*The Role of Business Networks in Market Development in Sub-Saharan Africa*" in "Community and Market in Economic Development", edited by Aoki M. and Hayami Y, Oxford University Press.

Granovetter, M.S. 1973. "*The Strengh of the Weak Ties*" American Journal of Sociology 78(6) (March): 1360-1380.

Granovetter, M.S. 2000. "*Le Marché autrement. Les réseaux dans l'économie*."Desclée de Brouwer, Paris, 240p.

Greif A. 1993. "*Contract Enforceability and Economic Institutions in Early Trade: The Maghribi Traders'Coalitions",* American Economic Review, vol. 83, n°3, p.525-548.

Greif, A. 2002. "*Institutions and Impersonal Exchange: from Communal to Individual Responsibility*" Journal of Institutional and Theoretical Economics, n° 158, p. 168-204.

Losch B., Sourisseau J.-M., (coord.) 2002. « *Quels place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ? Bilan diagnostic du développement local.* » Mamoudzou, Montpellier, France, Cirad Mayotte, Sodel, 234 p.

Lin, N. 2001. "*Social Capital a Theory of Social Structure and Action*." Cambridge : Cambridge University Press. 266 p.

Ménard, C. 2001. "*Methodological Issues in New Institutional Economics*", Journal of Economic Methodology, vol.8, n°1, p.85-92.

Milgrom, P.R., North, D.C, Weingast, B.W. 1990. "*The Role of Institutions in The Revival of Trade: The Law Merchant, Private Judges, and the Champagne Fairs*." Economics and Politics, 2 p.1-23.

North, D.C. 1990. "*Institutions, Institutional Change and Economic Performance*". Cambrigde: Cambridge University Press.

Olivier de Sardan, J.P. 1995. "*La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie*". Enquête 1, p. 71-112.

Otsuka K., Chuma H., Hayami Y. 1992. "*Land and Labour Contracts in Agrarian Economies: Theories and Facts*." Journal of Economics Literature, vol.30, p.1965-2018.

Platteau, J.Ph, 1994 a. "*Behind the Market Stage Where Real Societies Exist: Part I "The Role of Public and Private Order Institutions.*" Journal of Development Studies 30 (4) p. 753-815.

Platteau, J.Ph, 1994 b. "*Behind the Market Stage Where Real Societies Exist: Part II The Role of Moral Norms*." Journal of Development Studies 30 (4) p. 753-815.

Platteau, J.Ph, 2000. "Institutions, Social Norms, and Economic Development" Fundamentals of Development Economics. Cornell University, Harwood Academic Pulishers.

Portes, A. 1998. "*Social capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology*." Annual Review of Sociology 22: 1-24.

Portes, A., Sensenbrenner, J. 1993. "*Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action.*" American Journal of Sociology, vol. 98, No. 6 (May 1993), p. 1320-50.

Sadoulet, E., De Janvry, A., Fukui, S. 1997. "*The Meaning of Kinship in Sharecropping Contracts*". American Journal of Agricultural Economics, (May), p.394-406.

Scott, J.C. 1976. "*The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia.*" Yale University Press.